



Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mars 2010 à 20 h Salle des Activités à ANSTAING

Ont été invités :

- Madame Martine Aubry, Présidente de LMCU
- Monsieur Bernard Debreu Vice-Président de LMCU
- Monsieur Thierry Lazaro, Député
- Madame Marquaille Vice Présidente Transports du Conseil Régional
- Madame Jocya Vancoillie Vice Présidente du Conseil Général
- Monsieur Dominique Bailly, Conseiller Régional
- Monsieur Luc Monnet, Président CCPP
- Messieurs les maires des 7 communes initialement concernées : Anstaing (M. Willocq), Baisieux (M. Delrue), Camphin en Pévèle (M. Duffermont), Chérens (M. Zoute), Gruson (M. Duquenne), Lesquin (M. Wattebled), Sainghin en Mélantois (M. Edme)
- Monsieur Damien Castelain et Monsieur Paul Deffontaine, Vice Présidents LMCU qui ont soutenu l'association depuis fort longtemps.

Une convocation a été envoyée par courrier à chacun des adhérents ayant cotisé au moins une fois depuis 2007 soit environ dans 200 foyers .

Sont Présents :

Monsieur LAZARO empêché est excusé de longue date.

Le cabinet de Mme AUBRY, nous informe par mail ce jour de l'indisponibilité de Mme AUBRY et M. DEBREU qui seront représentés par M. LEMAIRE (Direction Services Techniques LMCU) malheureusement absent.

Seules personnalités présentes :

- Monsieur WILLOCQ Maire d'ANSTAING.
- Monsieur DUQUENNE Maire de GRUSON.
- Monsieur ZOUTE Maire de CHERENG
- 25 adhérents sont présents,

Avec les pouvoirs, 53 adhérents sont présents ou représentés sur 120 adhérents à jour des cotisations 2009 et/ou 2010 (soit 44%).

Le quorum (25%) est atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

I – Mot de bienvenue du Président



ASSOCIATION LES RIVERAINS DE L'A27

21 rue Pasteur 59152 GRUSON

Tel : 03 20 41 02 20

Mèl : bernard.foucher1@libertysurf.fr

Site : (www.riverains-a27.asso.fr)

Tout d'abord merci à M. le Maire d'Anstaing qui met, une fois de plus, cette salle à notre disposition. Votre Président a le plaisir de vous y accueillir pour notre AG statutaire, avec le CA de notre Association :

Michel Kremer vice-Président, Danièle Foucher trésorière et Jean-François Desreumaux, présents ; Anne-Marie Bonnaure, secrétaire, Christine Meerschaert et Marie-Hélène Simonet, absentes pour raisons familiales, sont excusées.

Ont été invités :

- Madame Martine Aubry, Présidente de LMCU
- Monsieur Bernard Debreu Vice-Président de LMCU
- Monsieur Thierry Lazaro, Député
- Madame Marquaille Vice Présidente Transports du Conseil Régional
- Madame Jocya Vancoillie Vice Présidente du Conseil Général
- Monsieur Dominique Bailly, Conseiller Régional
- Monsieur Luc Monnet, Président CCPP
- Messieurs les maires des 7 communes initialement concernées : Anstaing (M. Willocq), Baisieux (M. Delrue), Camphin en Pévèle (M. Duffermont), Chérens (M. Zoute), Gruson (M. Duquenne), Lesquin (M. Wattebled), Sainghin en Mélantois (M. Edme)
- Monsieur Damien Castelain et Monsieur Paul Deffontaine, Vice Présidents LMCU qui ont soutenu l'association depuis fort longtemps.

Une convocation a été envoyée par courrier à chacun des adhérents ayant cotisé au moins une fois depuis 2007 soit environ 200 foyers .

Bienvenue donc aux personnalités et aux adhérents présents.

Depuis la dernière AG, le déroulement du programme, décidé par M. le Préfet de Région en 2007 ne s'est pas déroulé comme nous l'aurions souhaité.

En relisant les documents de présentation et le procès-verbal de cette AG qui ont été envoyés à tous les élus et sont disponibles en ligne sur notre site, j'ai pu constater avec consternation, que pratiquement, nous pourrions aujourd'hui les reprendre sans changer une virgule un an après pour la plupart d'entre eux.

Certes, quelques avancées positives sont intervenues en 2009, essentiellement en liaison avec LMCU, mais, malgré tous nos efforts, la concertation souhaitée surtout avec la DREAL n'a pas eu lieu. Le constat est « amer » : 3 ans après la décision préfectorale et, à la veille de la date du démarrage des travaux tant attendus par les riverains, la DREAL nous annonce le 30 décembre 2009 encore un retard d'au moins 6 mois supplémentaires.

Nos craintes, largement exprimées l'an passé, se transforment malheureusement en constat brutal, en déplorant un manque d'information difficile à admettre.

Les évènements récents (A22, Camphin), relatés par la presse, nous font vraiment douter de pouvoir obtenir des services de l'État la mise en oeuvre d'un programme efficace de réduction des nuisances sonores du trafic sur le réseau autoroutier métropolitain en cohérence avec les collectivités locales concernées.

Très inquiets, nous avons adressé un courrier récemment à M. le Préfet pour lui manifester notre mécontentement, argumentaire à l'appui.

Notre député M. LAZARO, sollicité à nouveau, a mesuré notre inquiétude et a obtenu une réunion en Préfecture pour défendre nos positions, ce que nous ferons à l'instar de nos voisins de l'A22, sans qu'il soit besoin de manifester.

MM. les Maires ont été scrupuleusement destinataires en copie de toutes nos démarches auprès de M. le Préfet et de la DREAL.

L'essentiel de nos positions a été relaté par la presse récemment, mais sans bien refléter l'esprit de notre action, déterminée certes, mais sans excès ni surenchère polémique.



ASSOCIATION LES RIVERAINS DE L'A27

21 rue Pasteur 59152 GRUSON

Tel : 03 20 41 02 20

Mèl : bernard.foucher1@libertysurf.fr

Site : (www.riverains-a27.asso.fr)

Notre association (qui n'est pas seulement grusonoise, comme cela a été écrit) réclame simplement le respect des décisions préfectorales (qui ne sont pas de simples "promesses" comme nous l'avons lu).

Nous regrettons les informations diffusées de manière éparse et non exhaustive, susceptibles de créer des polémiques stériles sur un dossier bien sensible, qui pourtant avait bien démarré il y a 3 ans.

Nous regrettons vivement les dysfonctionnements, lourds de conséquences, constatés dans la conduite du projet ; nous les avons régulièrement porté à la connaissance de tous les responsables concernés, pour leur demander d'y remédier au plus vite, car ils deviennent vraiment intolérables.

Nous restons toujours prêts au dialogue et la concertation bien peu pratiquée, malgré tous nos efforts, jusqu'à ce jour. Tout affrontement, qui serait assumé, si nécessaire, sans faiblir (nos actions passées en témoignent), reviendrait à constater que les services de l'État tardent sans raison vraiment argumentée à concrétiser une décision de son plus haut représentant en Région, 3 ans après l'avoir ordonnée, en y affectant les fonds nécessaires et en réclamant un calendrier opérationnel serré, confirmé par la DRE à l'époque.

Heureusement le dialogue est franc et constructif avec LMCU ; il serait fort utile de le renforcer dans ce contexte pour réduire autant que possible les difficultés constatées.

L'adaptation de vitesse aux conditions de circulation et à l'environnement (y compris pour les poids lourds) fait partie des moyens de réduction des nuisances (pollution, bruit et insécurité routière) sur les autoroutes très chargées (A22, A27 pour ce qui nous concerne). Nous avons des propositions à présenter sur le sujet en complément à celles avancées par nos voisins de l'A22. Il ne s'agit pas de déplacer les problèmes liés au trafic, mais de les résoudre correctement.

Afin d'éclairer les débats éventuels sur tous ces points, je vous propose, dans un premier temps d'entendre le rapport moral qui présentera pour 2009 :

1. les actions de l'association,
2. les événements principaux survenus,
3. les conditions dans lesquelles l'association les a subis,
4. les attentes des riverains toujours non satisfaites.

Nous procéderons alors à la présentation des comptes et au renouvellement du Conseil d'Administration.

Ces formalités statutaires remplies, nous ouvrirons le débat concernant l'avenir.

Les représentants invités des collectivités concernées pourront alors exprimer leur point de vue après avoir entendu dans son intégralité celui de l'association, bien déçue par la situation actuelle après 12 ans d'efforts pour obtenir un traitement cohérent et efficace des nuisances subies, faute d'accords entre collectivités.

Restera à décider des actions à mener dans le futur immédiat.

Merci à nos adhérents qui ont d'ores et déjà répondu à notre appel. A l'évidence les événements récents démontrent que si la mobilisation faiblit, les engagements risquent de ne pas être tenus. Répétons que le nombre d'adhésions, nécessairement assortie d'une cotisation selon les statuts, compte plus que les sommes consenties.

Merci enfin aux Maires et aux Élus qui nous soutiennent activement, face aux défections constatées.

Entrons maintenant dans le vif du sujet."

En tout premier lieu, sur demande du Président, aucune remarque n'est formulée sur le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 26 mars 2009. Il est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

L'Assemblée Générale se déroule alors comme prévu à l'ordre du jour annoncé dans les convocations aux membres .

II – Bilan moral du Président



- Activité de l'Association
- Point sur l'avancement des études
- Point sur les plannings prévisionnels

- **Repris intégralement dans la présentation en annexe (Assemblée Générale du 3 mars 2010)**

III – Bilan financier

- Bilan 2009
- Situation de trésorerie

- **Repris intégralement dans la présentation en annexe (Assemblée Générale du 3 mars 2010)**

IV – Renouvellement du Conseil d'Administration

- **Repris intégralement dans la présentation en annexe (Assemblée Générale du 3 mars 2010)**

V – Propositions d'actions

- **Repris intégralement dans la présentation en annexe (Assemblée Générale du 3 mars 2010)**

VI – Budget prévisionnel 2010

- **Repris intégralement dans la présentation en annexe (Assemblée Générale du 3 mars 2010)**

VII – Votes

- Quitus est donné au Président sur le rapport moral à l'unanimité des présents et représentés
- Le bilan 2009 et la situation de trésorerie de l'Association sont votés à l'unanimité des présents et représentés
- Renouvellement des membres du CA
 - Michel KREMER sortant se représente et est élu à l'unanimité des présents et représentés
 - Bernard FOUCHER sortant se représente et est élu à l'unanimité des présents et représentés
 - Jean-François DESREUMAUX, Christine MEERSCHAERT, Danièle FOUCHER et Anne-Marie BONNAURE en cours de mandat restent en poste
 - Marie-Hélène SIMONET est démissionnaire pour raisons personnelles.
 - Aucune candidature pour les 4 postes vacants n'est enregistrée.

VIII – Débats

- **En cours de présentation du bilan d'activité**
 - Intervention de M le Maire de Gruson justifiant le peu de contacts des maires avec l'association compte tenu qu'ils n'avaient pas plus d'informations que l'association. D'autre part il indique que le maire de Camphin n'a pas dû apprécier les derniers contacts qu'il a eus avec notre association. Le président éclaire l'assistance sur ce point et annonce que les courriers adressés par l'association à la mairie de Camphin seront visibles très prochainement sur le site internet de l'association. En aucune façon



ASSOCIATION LES RIVERAINS DE L'A27

21 rue Pasteur 59152 GRUSON

Tel : 03 20 41 02 20

Mèl : bernard.foucher1@libertysurf.fr

Site : (www.riverains-a27.asso.fr)

l'association n'a émis de critiques sur les décisions souveraines du conseil municipal de Camphin , mais s'est ému au nom de ses adhérents du retard de 6 mois du projet , consécutif à ces décisions qui auraient pu et auraient dû être anticipées. (Cette position est reprise dans l'Annexe, M. le Maire de Camphin a été invité à en débattre publiquement par courrier)

- *Intervention d'un représentant du monde agricole du canton de Lannoy critiquant le fait que son organisation ne soit pas informée ni consultée sur les expropriations nécessaires pour la réalisation des merlons phoniques. Le président rappelle que ce n'est pas à l'association à mener cette démarche mais à la maîtrise d'ouvrage (la DREAL Nord Pas de Calais) .D'autre part les merlons phoniques concernent essentiellement les zones de Lesquin et Camphin qui sont décidés hors responsabilité de la DREAL, l'Association n'ayant pas non plus été ni consultée, ni simplement informée !.*
- *Intervention d'un adhérent mettant en avant la mauvaise qualité de la maîtrise d'ouvrage dans la conduite du dossier et doutant que le retrait de Camphin de l'opération puisse être la seule justification du retard de 6 mois supplémentaires annoncé tout dernièrement par la DREAL.*
- **Lancés sur la base des propositions/questions reprises dans la présentation en annexe (Assemblée Générale du 3 mars 2010)**
 - *Remarque du Président : l'impression que le dossier avançait, suite aux commentaires optimistes de la DREAL en réunion publique en mai 2009, se traduit par une baisse sensible des adhérents à jour de leur cotisation.*
 - *Le troisième poste d'observation du bruit sur l'A27 est prévu par LMCU sur la commune de GRUSON.*
 - *D'un adhérent : pourquoi ne pas nous "lier" avec les riverains de l'A22 qui ont des problématiques identiques aux nôtres? Réponse :*
 - *ce n'est pas une association de riverains mais une association pour la sécurité routière*
 - *nous portons des préconisations notamment en matière de limitation de vitesse qui ne sont pas identiques*
 - *ils ont une très forte inclination à nous transférer les nuisances sans se soucier des conséquences induites sur nos territoires.*
 - *ne faut-il pas envisager des mesures de pression sur les décideurs afin d'accélérer les réponses positives à nos demandes légitimes? Deux pistes pourraient être envisagées, les manifestations ou la piste action juridique:*
 - *pour les manifestations, l'association n'en rejette pas l'idée tout en réaffirmant son attachement depuis le début de son action à la concertation plutôt que l'affrontement. Mais si il faut nous ferons. Les maires présents sont sollicités, le maire de Chéreng déclare qu'il est prêt à nous accompagner, les deux autres maires présents ne s'y opposent pas. Cette éventualité sera présentée si nécessaire lors d'une assemblée générale exceptionnelle à déclencher après la réunion en préfecture.*
 - *pour le domaine juridique: c'est une piste envisageable, il est proposé d'attendre la réunion en préfecture avant de la mettre en oeuvre.*
 - **l'association propose après dialogue avec l'assistance et compte tenu de la détermination et de l'exaspération des riverains de l'A27 de solliciter via notre député que la réunion prévue en préfecture le 12 avril soit tenue beaucoup plus rapidement.**



ASSOCIATION LES RIVERAINS DE L'A27

21 rue Pasteur 59152 GRUSON

Tel : 03 20 41 02 20

Mèl : bernard.foucher1@libertysurf.fr

Site : (www.riverains-a27.asso.fr)

- ***Cette proposition fait l'unanimité. Et ce afin d'appuyer nos demandes maintenant pressantes:***
 - ***1- limitation des vitesses***
 - ***2- planning fourni et date de fin des travaux tenue***
 - ***3- procédure de réception des protections et suivi dans le temps***
 - ***4- protections de façade immédiatement***
 - ***5-amélioration de la solution proposée.***

L'ordre du jour ayant été épuisé, en l'absence de questions ou remarques supplémentaires, l'Assemblée Générale est clôturée.

Fait à GRUSON le 7 mars 2010

Bernard FOUCHER
Président



ASSOCIATION LES RIVERAINS DE L'A27

(www.riverains-a27.asso.fr)

Monsieur le Préfet de la Région Nord-Pas de Calais
Préfet du Nord
DRIP/3 – Service des associations
171, Bd de la Liberté
59039 LILLE cedex

Gruson, le 15 mars 2010

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901, que lors de son assemblée générale ordinaire en date du 3 mars 2010, l'association « Les Riverains de l'A27 » dont le siège est à Gruson 21 rue Pasteur et qui a été déclarée le 17 avril 1998 (n° du récépissé 0595033954), a procédé au renouvellement d'une partie du conseil d'administration.

Il y avait deux membres sortants et un membre démissionnaire.

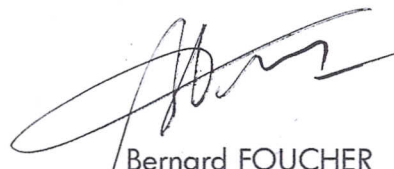
- Membres sortants réélus : Michel KREMER, Bernard FOUCHER.
- Membre démissionnaire : Marie-Hélène SIMONET.

La constitution du conseil d'administration est désormais la suivante :

- Monsieur Bernard FOUCHER, né le 26 avril 1943 à Marmande (Lot et Garonne), de nationalité française, domicilié à Gruson, 21 rue Pasteur, retraité, Président ;
- Monsieur Michel KREMER, né le 14 mai 1949 à Vitry le François (Marne), de nationalité française, domicilié à Gruson, 20 rue verte, retraité, Vice-Président ;
- Madame Anne-Marie BONNAURE, née le 20 septembre 1948 à Mons-en-Baroeul (Nord), de nationalité française, domiciliée à Gruson, 31 rue Pasteur, retraitée, Secrétaire ;
- Madame Danièle FOUCHER, née le 29 juin 1943 à Flers (Nord), de nationalité française, domiciliée à Gruson, 21 rue Pasteur, retraitée, Trésorière ;
- Monsieur Jean-François DESREUMAUX, né le 20 juin 1953 à Lille (Nord), de nationalité française, domicilié à Chérens, 5 rue des Tilleuls, Retraité ;
- Madame Christine MEERSSCHAERT, née le 6 avril 1950 à Roubaix (Nord), de nationalité française, domiciliée à Anstaing, 54 rue Camille Dufay, enseignante.

Nous vous prions de bien vouloir nous délivrer un récépissé de la présente déclaration.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.



Bernard FOUCHER
Président

ASSOCIATION LES RIVERAINS DE L'A27

21 rue Pasteur 59152 GRUSON

Tel : 03 20 41 02 20

Mèl : bernard.foucher1@libertysurf.fr